

Élie CALIFER
Député de la Guadeloupe

Paris, le 29 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réduction et suppression des exonérations fiscales en Outre-mer : le Député Califer a exprimé au Président de la République et au Premier ministre ses vives préoccupations

Le Député Califer tient à exprimer sa particulière inquiétude face aux annonces du Gouvernement qui, dans son projet de loi de finances (PLF), envisage une réduction massive des aides fiscales accordées aux entreprises des Outre-mer afin de contribuer à la résorption de la dette française.

S'il est incontestable qu'un effort budgétaire doit être mené au plan national, il est profondément préoccupant que les entreprises ultramarines soient une nouvelle fois autant exposées à cet effort, alors même qu'elles subissent quotidiennement, du fait de l'insularité et de l'exiguïté des marchés, des difficultés structurelles qu'il n'est plus besoin de rappeler.

Après avoir brandi la menace sur la LODEOM, le Gouvernement souhaite désormais remettre en cause des niches fiscales pourtant indispensables à la vitalité et à l'équilibre économique de nos territoires.

Le Député regrette que cette orientation ne soit pas une première : à chaque nouveau PLF, le Gouvernement semble voir dans les dispositifs fiscaux spécifiques aux Outre-mer une opportunité d'affaiblissement, voire de suppression. Or, l'existence de ces niches est absolument primordiale pour la santé économique et sociale de nos régions.

C'est pourquoi il a interpellé le Président de la République et le Premier ministre afin de les alerter sur le risque majeur qu'il y aurait à « ouvrir la boîte de Pandore fiscale » au sein des Outre-mer : nos territoires, depuis des années, s'efforcent de se développer malgré des contraintes exceptionnelles ; les priver brutalement de ces leviers reviendrait à les condamner.

Le Député Califer demande solennellement au Gouvernement de revenir sur ces décisions, qui, si elles étaient appliquées, seraient aussi brutales que fatales pour l'avenir de nos économies ultramarines.